

Plan Nord : Jean Charest dévoile sa stratégie pour protéger le territoire

Mise à jour le dimanche 5 février 2012 à 20 h 52 HNE



Le premier ministre Jean Charest

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a dévoilé dimanche les six grandes orientations pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité de 20 % du territoire couvert par le Plan Nord à l'horizon 2020.

Cette annonce, à laquelle était également présent le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, fait suite aux consultations publiques qui ont eu lieu l'automne dernier à ce sujet sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le Nord-du-Québec, à Québec et à Montréal.

La stratégie présentée rend compte des préoccupations qui ont été évoquées par la population. Parmi les constats, il y a « l'importance de protéger la nature et la biodiversité tout en assurant une très grande rigueur dans la mise en valeur des ressources naturelles » et « l'importance de respecter les droits, la culture et le mode de vie traditionnel des Autochtones, tout en assurant la viabilité socioéconomique de leurs communautés ».

Une superficie de 600 000 km carrés devrait être protégée dans le Nord québécois. D'ici 2035, ce serait 50 % du territoire couvert par le Plan Nord qui serait protégé.

« Nous voulons faire du Plan Nord un projet rassembleur. Un projet qui crée de la richesse partout au Québec, au Nord comme au Sud, sans compromettre la qualité de la vie des gens qui y habitent et surtout pas celle des générations à venir. » — Jean Charest

Les six grandes orientations :

1-Renforcement du réseau d'aires protégées : pour y arriver, il y aura la création d'aires protégées sur 20 % du territoire du Plan Nord, soit 8 % de plus qu'initialement prévu. Cet objectif répond aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

2-Développer les connaissances écologiques et environnementales : Sept projets pilotes seront mis de l'avant d'ici 2020 « afin d'expérimenter de nouveaux modes de conservation et d'améliorer les connaissances écologiques et environnementales sur le territoire ».

3-Amorcer une démarche de planification écologique dès 2013 : cette orientation servira à déterminer les « zones d'intérêt et à l'adoption d'orientations stratégiques et d'objectifs, à moyen ou à long terme, de conservation, de mise en valeur et de développement du patrimoine naturel à des fins non industrielles sur le territoire du Plan Nord ».

4-Proposer un encadrement légal adapté : « un projet de loi portant sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord sera présenté à l'Assemblée nationale ».

5-Élaborer une stratégie de mise en oeuvre : cette orientation mettra de l'avant les actions à prendre, pour la période de 2012 à 2020, afin de respecter la mise en place des quatre premiers engagements.

6-Assurer un processus de reddition de comptes : cette étape vise à réviser la stratégie annoncée. « En 2020 et en 2030, un bilan des réalisations sera fait et une nouvelle consultation publique sera lancée. »



Protection du territoire : 50 % = 20 % + 30 %

Jean Charest a voulu préciser son objectif de protection de 50 % du territoire lors de l'annonce. Il précise qu'une portion de cet objectif sera atteint en créant des aires protégées soumises à

des critères précis.

« Pour l'autre partie, nous allons faire des projets pilotes pour voir de quelles façons nous pouvons arriver avec des formules qui nous permettent de protéger le territoire de ce que sera le développement industriel. C'est nouveau et cela n'a jamais été fait avant, mais ça nous amène à atteindre un objectif que personne n'a atteint auparavant », a précisé le premier ministre.

Ainsi, ces sept projets pilotes permettront de déterminer ce qu'il sera permis de faire ou non avec la balance du territoire à protéger, soit 30 %. De nouveaux modes de conservation, comme des réserves fauniques, des territoires pour les Autochtones, des pourvoiries ou des lieux d'écotourisme, seront mis à l'essai et des fonds additionnels seront nécessaires.

Réaction politique

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, de développement durable et de parcs Scott McKay s'est montré ouvertement sceptique face aux engagements du gouvernement Charest sur cette question.

Selon lui, le premier ministre ne peut être cru et « parle des deux côtés de la bouche » dans ce qu'il qualifie d'annonce recyclée.

« M. Charest nous dit qu'il va très très rapidement protéger 50 % du territoire du Plan Nord d'ici 2035, bien là, ça commence à être un peu de la politique fiction », a déclaré M. McKay.

Accueil plutôt positif des environnementalistes, avec réserves

Les groupes environnementaux Nature Québec, Initiative boréale canadienne et Canards illimités n'ont pas tardé à réagir à la suite de l'annonce de la stratégie du gouvernement pour la protection du territoire.

Ils soulignent positivement l'augmentation de la création des aires protégées, qui est passée de 12 % à 20 % d'ici 2020 du territoire. « Nous nous réjouissons de cette évolution qui reprend une des principales recommandations de Nature Québec, formulée lors des consultations publiques tenues sur l'engagement de conserver 50 % du territoire du Plan Nord », a souligné le directeur général de Nature Québec, Christian Simard.

Canards illimités abonde dans le même sens. L'organisation avait demandé, dans son mémoire déposé devant le ministère de l'Environnement, la création d'au moins 17 % d'aires protégées. La stratégie du gouvernement dépasse cet objectif.

Si certains aspects obtiennent l'appui des environnementalistes, d'autres les laissent sur leur faim. « Nature Québec déplore la timidité du gouvernement en ce qui a trait à la protection d'une de nos plus grandes richesses : la forêt boréale. Les aires protégées ne couvriront que 12 % de la forêt boréale continue, sans distinction entre la partie commerciale et la partie nordique (non-commerciale) de la forêt boréale », peut-on lire dans le communiqué envoyé par le groupe.

Un refrain repris par Greenpeace. « 12 % d'aires protégées dans la forêt boréale, c'est un engagement que Jean Charest avait pris en 1992 à la Convention de Rio lorsqu'il était ministre fédéral de l'Environnement. C'est un peu ironique de le voir proposer la même cible 20 ans plus tard et c'est un statu quo qui, selon nous, devrait être dénoncé », a souligné Nicolas Mainville, responsable des Forêts et du Plan Nord pour l'organisme.

Le Plan Nord en bref

Selon Québec, le Plan Nord permettra de générer et de consolider quelque 20 000 emplois en moyenne par année, soit environ 500 000 emplois sur 25 ans. Il vise de plus à permettre au gouvernement du Québec d'engranger des revenus de 14 milliards de dollars.

Le Plan Nord se déploiera en cinq plans quinquennaux sur 25 ans. Il entraînera des investissements publics et privés de plus de 80 milliards de dollars, soit 47 milliards pour les énergies renouvelables et 33 milliards pour le développement des infrastructures publiques.

Le territoire visé couvre une zone de 1,2 million de kilomètres carrés qui couvre 72 % du territoire de la province, mais où n'habite que 1,6 % de la population québécoise. Cette zone est située entre le 49e parallèle et le détroit d'Hudson, dans un axe nord-sud, et s'étend de la Basse-Côte-Nord jusqu'à la partie boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, dans un axe est-ouest.

En complément



Vidéo - [Le reportage de Michel Rochon](#)

Hyperlien - [Le Plan Nord « pour les nuls »](#)

Hyperlien - [80 milliards \\$ sur 25 ans pour développer le Nord québécois](#)